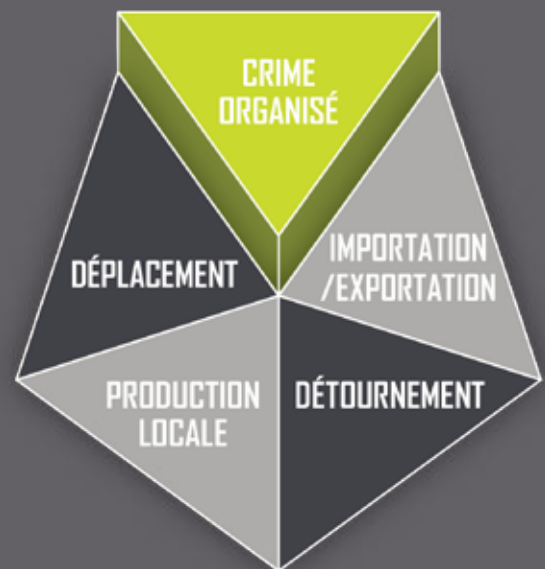


# EN FINIR AVEC LA METH

## LA STRATÉGIE CANADIENNE DE RÉPRESSION (2020 - 2021)

Le Comité de réponse intégrée canadienne au crime organisé (RICCO)



Motivée par les renseignements

Fondée sur le partenariat

Centrée sur les opérations

# AVANT PROPOS

L'objectif global de cette stratégie vise à perturber la distribution de la méthamphétamine au Canada. La stratégie est motivée par les renseignements, fondée sur le partenariat et centrée sur les opérations. La **Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances** souligne la nécessité d'une approche équilibrée qui prévoit à la fois la réduction de la distribution à travers la répression et la baisse de la demande par le biais de la prévention et de l'intervention. Cette stratégie nationale reconnaît la responsabilité des forces de l'ordre pour parvenir à une réduction de la distribution de la méthamphétamine et la suppression des activités du crime organisé.

La méthamphétamine compte parmi les stupéfiants les plus présents sur le marché illégal de la drogue au Canada. Le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) est d'avis que la méthamphétamine constitue l'une des menaces les plus significatives en raison de sa capacité à se répandre géographiquement, du tort qu'elle peut causer et de l'implication accrue des groupes du crime organisé (GCO) locaux. Le trafic et l'usage de la méthamphétamine ont augmenté de manière substantielle tandis que l'implication des GCO a progressé de 28 % ces trois dernières années. Les GCO sont actifs à tous les niveaux de production, d'importation et de distribution. D'après les prévisions, cela devrait continuer en 2019-20.

Le marché canadien de la méthamphétamine est alimenté et continuera d'être alimenté par des laboratoires locaux avec des GCO se procurant des produits chimiques peu coûteux et disponibles immédiatement en

quincaillerie, dans les épiceries, les pharmacies et les magasins de suppléments.<sup>1</sup> La production locale de la méthamphétamine continuera d'accroître aussi longtemps que les GCO peuvent contourner les règles courantes sur les précurseurs.<sup>2</sup>

Le Comité de réponse intégrée canadienne au crime organisé (RICCO), qui représente l'ensemble des services de police du Canada, a été créé avec pour mandat de coordonner un plan stratégique de lutte contre le crime organisé ou la grande criminalité à travers une intégration des efforts que fournissent les services de police canadiens au niveau municipal, provincial/territorial et national. La méthamphétamine a émergé comme l'un des produits les plus en vue dans le giron du crime organisé qui s'est implanté tant dans sa production que dans son importation et sa distribution. Quelle que soit l'enquête, la méthamphétamine demeure une commodité qui apparaît systématiquement dans les saisies que la police effectue et sa popularité ne cesse de grandir.

Selon le Service d'analyse des drogues de Santé Canada, la méthamphétamine est la substance contrôlée la plus saisie par les services de police canadiens en 2019.<sup>3</sup> Un autre indicateur de sa présence croissante provient de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) qui a rapporté que les saisies de la méthamphétamine ont augmenté de 333 % depuis 2017-2018.<sup>4</sup> Les effets néfastes de la méthamphétamine se feront sentir au-delà du simple utilisateur, créant des risques encore plus grands pour les communautés, y compris les forces de l'ordre et les autres premiers intervenants.<sup>5</sup>



<sup>1</sup> Prévion nationale du renseignement criminel (PNRC) 2018-2019 sur les marchés criminels canadiens – Drogues illicites. Résumé (2019) <http://www.cisc.gc.ca/nps-psn/ncie-pnrc-fra.htm>

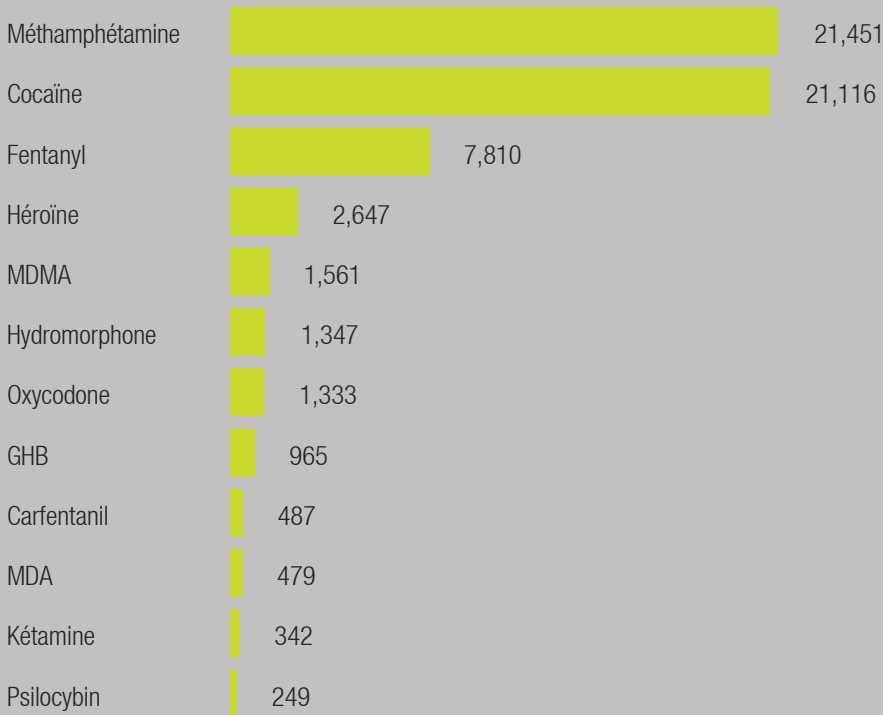
<sup>2</sup> Service canadien de renseignements criminels (SCRC), *Prévion nationale du renseignement criminel sur les marchés criminels canadiens (PNRC) 2018–19*, 2019 Bureau central, SCRC, p.11. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/preoccupations-liees-sante/substances-controlees-precurseurs-chimiques/service-analyse-drogues/service-analyse-drogues-rapport-sommaire-echantillons-analyses.html>

<sup>3</sup> Santé Canada, *Rapport sur les drogues analysées – Canada 2019 – T3* (juillet à septembre), pg. 1

<sup>4</sup> Agence des services frontaliers du Canada. *Drug Analysis Report (DAR) Year–End 2018 (January to December)* pg.9.

<sup>5</sup> Service canadien de renseignements criminels (SCRC), *Prévion nationale du renseignement criminel sur les marchés criminels canadiens (PNRC) 2018–19*, 2019 Bureau central, SCRC, p.7.

**SERVICE D'ANALYSE DES DROGUES, SERVICE CANADA  
JANVIER-SEPTEMBRE 2019  
PRINCIPALES SUBSTANCES CONTRÔLÉES**



**AGENCE DES  
SERVICES  
FRONTALIERS  
DU CANADA  
2017-2018**

**333%**

Saisies de  
méthamphétamine

La méthamphétamine s'est infiltrée dans les communautés canadiennes, provoquant un impact significatif sur la sûreté communautaire, car elle contribue à un nombre grandissant de crimes violents et de crimes contre les biens.

Tous les services de police à travers le Canada sont profondément conscients de cet impact. Certains services ciblent ceux qui importent, produisent et distribuent cette substance nuisible et illégale.

En entreprenant des efforts concertés à l'échelle nationale, les forces de l'ordre profiteront des économies d'échelle sur les ressources soutenues par des renseignements fiables. Cette stratégie de répression place les forces de l'ordre en position favorable pour réussir et leur permettra de rester au-devant des tendances au changement. Fini le temps où les forces de l'ordre opéraient dans l'isolement. Elles œuvreront pour perturber la disponibilité et la distribution de la méthamphétamine à travers le Canada.

Cette stratégie englobe tout. Elle est progressive et réalisable. Elle repose sur cinq composantes clés :





# LE CRIME ORGANISÉ

**OBJECTIF :** Effectuer une coordination nationale des enquêtes de niveau provincial sur des groupes liés au crime organisé.

**Le crime organisé est défini comme étant un crime que commet un groupe d'au moins trois personnes, et qui implique une infraction grave commise avec le profit comme motif. L'article 467.1 (1) du Code criminel du Canada définit une organisation criminelle comme un « Groupe, quel qu'en soit le mode d'organisation : (a) composée d'au moins trois personnes se trouvant au Canada ou à l'étranger; (b) dont un des objectifs principaux ou une des activités principales est de commettre ou de faciliter une ou plusieurs infractions graves qui, si elles étaient commises, pourraient lui procurer – ou procurer à une personne qui en fait partie – directement ou indirectement, un avantage matériel, notamment financier . »**

Historiquement, les forces de l'ordre ont eu à faire face au défi d'opérer de manière plus concertée et efficace. En 2001, le Bureau du vérificateur général du Canada avait établi que les forces de l'ordre canadiennes devaient démontrer plus de leadership et une coordination plus soutenue afin d'élaborer une stratégie, des objectifs communs et des attentes fondées sur la performance collective. Elles doivent pouvoir réagir promptement face aux nouvelles préoccupations pour ce qui est de l'utilisation des drogues illicites et du trafic des stupéfiants. Cette stratégie est orientée sur les renseignements, fondée sur le partenariat et centrée sur les opérations.

La méthamphétamine a émergé comme l'une des menaces les plus sérieuses sur le marché, avec le crime organisé solidement impliqué à tous les échelons de production, d'importation et de distribution.

À la réunion du RICCO en février 2019, le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) avait fait ressortir le niveau de la menace que pose la méthamphétamine en raison de la manière dont elle se propage géographiquement, du tort élevé qu'elle peut causer et de l'implication croissante des groupes du crime organisé (GCO) locaux. Le SCRC a aussi présenté une étude détaillée des groupes du crime organisé mêlés au détournement, à l'importation, la production et la distribution des précurseurs.

La Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Québec sont les provinces dans lesquelles prédominent les activités du crime organisé dont l'importation, la production et la distribution de la méthamphétamine. De plus, le Manitoba a exprimé son intérêt à contribuer à une initiative nationale de coordination des opérations.

Une Équipe de gestion mixte (EGM) réunissant les représentants des cinq provinces participant à cette initiative a été mise sur pied. L'EGM comprend des responsables provinciaux et des partenaires comme le SCRC et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Elle bénéficie également de l'apport individuel des chargés de dossiers provinciaux qui se dévouent à traduire en opérations concrètes les renseignements provenant du SCRC.

**Ce modèle vise directement la structure opératoire des groupes du crime organisé, ciblant de manière stratégique les points qui leur permettent de se connecter et de dépendre les uns des autres. Il est prévu que la coordination des initiatives provinciales aura un impact plus prononcé sur la méthamphétamine à l'échelle nationale.**

Le SCRC s'est engagé à fournir des données qui reflètent la situation chaque trimestre. La capacité à vraiment comprendre la nature sans cesse changeante des activités des GCO dépend d'un processus rodé et dynamique de collecte et d'échange des renseignements. Cela signifie une production soutenue et un partage rapide des informations pertinentes entre les groupes d'opération et le SCRC. Un des objectifs de ce processus opérationnel et de supervision est de valider les renseignements analysés par le SCRC et d'accroître les échanges d'informations recueillies sur la méthamphétamine. Ce modèle de collaboration repose sur le rôle de leadership que les provinces doivent jouer pour encourager les échanges d'information.

Le crime organisé comporte des réseaux interconnectés qui opèrent indépendamment aussi bien que collectivement pour réaliser des objectifs criminels communs (ex. chimique, financier). Géographiquement parlant, le mode opératoire des groupes du crime organisé prend souvent une dimension interprovinciale et/ou internationale. En identifiant et en s'engageant collectivement à enrayer la distribution de la méthamphétamine, les forces de l'ordre se placent en position favorable pour réduire l'impact néfaste de la méthamphétamine d'un bout à l'autre du Canada.

<sup>6</sup> Office of the Auditor General of Canada, Chapter 11 : Illicit drugs – The Federal Government Role (2001). <http://publications.gc.ca/collections/Collection/FA1-2001-1-11E.pdf>

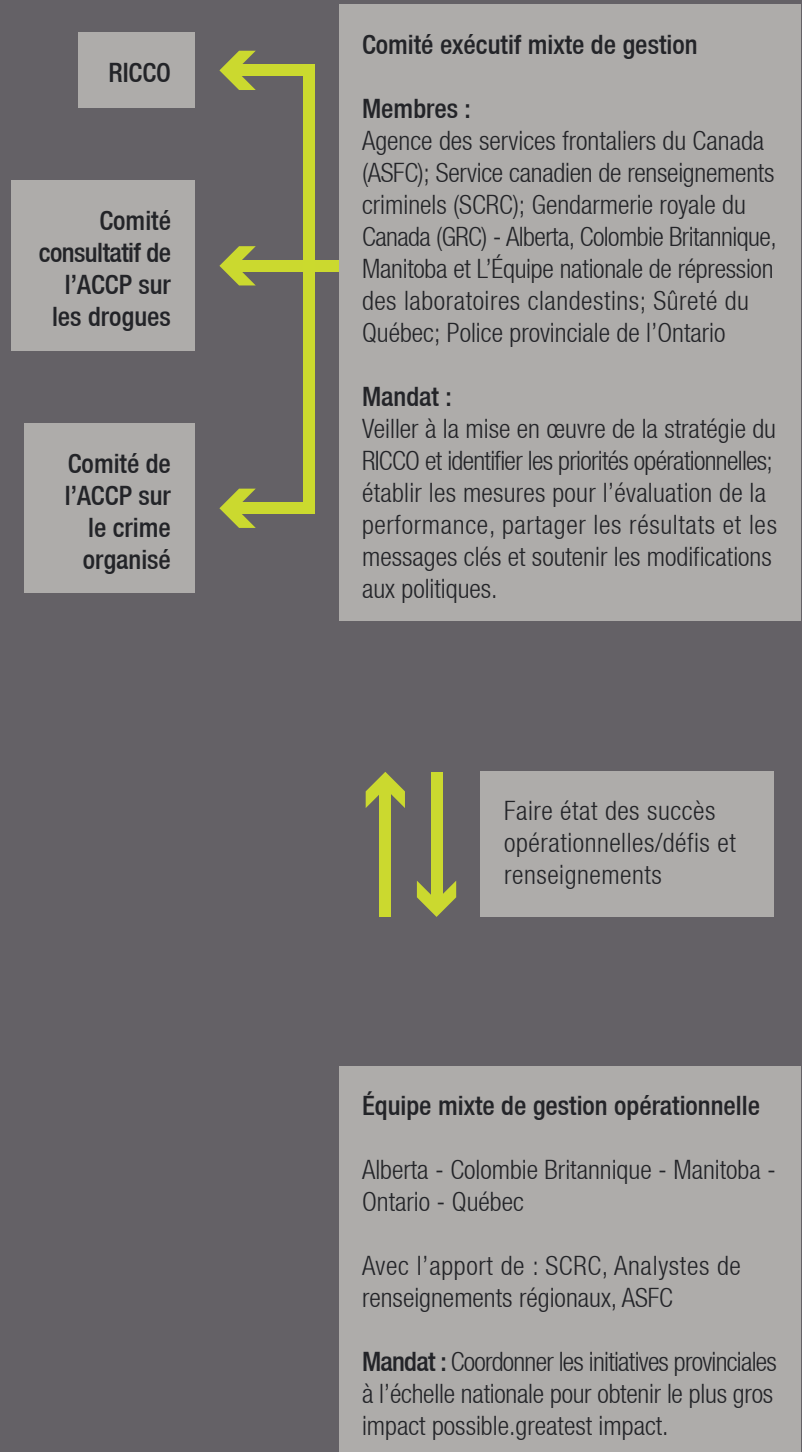
## Activités principales :

- Identifier les responsables exécutifs provinciaux et les responsables des opérations. Créer une Équipe de Gestion mixte (EGM) en y incluant des représentants de l'ASFC et du SCRC.
- Partager et remettre à jour de façon régulière les rapports du SCRC fournissant des renseignements sur l'implication des GCO dans la méthamphétamine.
- Identifier d'autres sources de renseignements potentielles comme la Drug Enforcement Administration (DEA).
- Mettre au point des plans provinciaux d'opération et fournir les résultats à l'EGM sur une base trimestrielle.
- Assurer une collaboration continue entre les responsables de dossiers provinciaux et les analystes.
- Les enquêtes majeures liées à la méthamphétamine se pencheront sur le flot d'argent partant des sources de financement jusqu'aux recettes.

## Indicateurs de rendement :

- Amélioration du portrait national de la méthamphétamine que dressent les services de renseignements par la création de nouvelles sources de renseignements et l'augmentation des signalements de la police :
  - *Nombre de nouvelles sources de données sur l'analyse de drogues – ne provenant pas des partenaires de la Réponse intégrée canadienne au crime organisé (RICCO) – alimentant le Service canadien de renseignements criminels (SCRC);*
  - *Nombre de produits de renseignements sur la méthamphétamine créés par le SCRC ou pour les membres de la RICCO et d'autres parties intéressées;*
  - *Augmentation du nombre d'enquêtes et de cas liés à la méthamphétamine que la police signale à la RICCO et au SCRC.*
- Nombre de nouveaux cadres collaboratifs mis en place pour l'application de la loi et les services de renseignements :
  - *Nombre de nouvelles initiatives conjointes;*
  - *Nombre de groupes de travail mixtes pour l'analyse.*
- Augmentation des inculpations liées aux activités du crime organisé:
  - *Nombre d'enquêtes ouvertes ayant à la fois une composante/un élément relatifs à la méthamphétamine ou au crime organisé.*
- Nombre de plans opérationnels approuvés concernant la méthamphétamine téléversés dans le Système automatisé de renseignements criminels (SARC) au début de l'enquête.

# STRATÉGIE DE LA MÉTHAMPHÉTAMINE



Renseignements

Partenariats

Opérations



# L'IMPORTATION/EXPORTATION

L'interception des drogues illicites et des précurseurs chimiques au-delà des frontières.

**OBJECTIF :** Restreindre l'importation/exportation de la méthamphétamine et de ses précurseurs.

L'ASFC et les organismes policiers s'ont engagés à combattre l'importation et l'exportation des substances illicites que ce soit à l'intérieur du Canada ou de l'extérieur. Dans l'économie mondiale de la méthamphétamine, le Canada a un rôle à la fois de producteur et de pays de transit. Les États-Unis constituent le plus important pays de transit sur la base du nombre de saisies de la méthamphétamine. Cependant, la méthamphétamine est produite en majeure partie au Mexique. La majorité des saisies se rapporte à la méthamphétamine expédiée par voie postale/courrier. Toutefois, les plus grosses saisies en volume ont eu lieu aux frontières terrestres. Les Pays-Bas représentent un autre pays de transit important. De tous les colis postaux que l'ASFC a interceptés, le plus grand nombre provenait de ce pays (de petites quantités soupçonnées d'être pour la consommation personnelle). Par rapport à 2018, l'ASFC a, au cours des six premiers mois de 2019, noté une augmentation de 70 % des saisies de la méthamphétamine. De plus, le Canada a été identifié comme un des principaux pays d'origine (ou de transit) de la méthamphétamine importée en Australie et au Japon.

Les précurseurs chimiques (les produits chimiques utilisés pour produire des drogues illicites comme la méthamphétamine) sont aussi importés illégalement, ou sont importés légalement pour être détournés vers la production locale de la méthamphétamine. Les précurseurs arrivent par fret aérien, par voie postale ou par voie maritime et sont, des fois, difficiles à identifier et à interdire. Les précurseurs les plus souvent saisis comprennent l'éphédrine, la pseudoéphédrine, le phosphore rouge, l'acide hypophosphoreux et 1-phényl-2-propanone (P2P). Lorsqu'il y a une enquête sur l'origine des produits chimiques qui entrent dans la production de la méthamphétamine, il existe des opportunités de collaboration avec l'ASFC afin d'identifier la chaîne d'approvisionnement et les points de détournement de ces produits chimiques.

En tant que partenaire à part entière de cette stratégie, l'ASFC est en mesure de focaliser son attention sur des produits et des importateurs précis qui, selon les informations fournies par les services de police, seraient soit connus pour être, soit suspectés d'être des entités d'intérêt. Le partage d'informations parmi les forces de l'ordre peut aider la Direction des renseignements de l'ASFC à identifier les cargaisons à haut risque et des importateurs inconnus jusque-là ou ceux qui pourraient être une menace. L'ASFC est dotée d'une certaine autorité régulatrice et des pouvoirs d'action au criminel, possède de l'expertise en matière d'opérations frontalières et commerciales et compte plusieurs partenaires internationaux tous capables de soutenir la Stratégie canadienne de répression de la méthamphétamine. Par ailleurs, l'ASFC entreprend des actions ciblées avec ses partenaires internationaux en vue de combattre l'importation des méthamphétamines du Mexique. Ces actions viendront, de toute évidence, soutenir la stratégie canadienne.

## Activités principales :

- Fournir de l'expertise sur les importations de même que sur les activités liées à la frontière et au commerce.
- Partager les renseignements avec l'ASFC pour l'analyse, la production et le ciblage des renseignements.
- Œuvrer pour que les forces de l'ordre soient davantage sensibilisées au sujet des activités de l'ASFC (plus particulièrement pour les opérations policières conjointes).

## Indicateurs de rendement :

- Augmentation des saisies de produits chimiques précurseurs et de méthamphétamine :
  - *Nombre de saisies de produits chimiques précurseurs (type, poids, volume);*
  - *Nombre de saisies de méthamphétamine;*
  - *Pourcentage de variation dans le nombre annuel de saisies de méthamphétamine.*
- Amélioration de la collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) dans le cadre d'enquêtes intérieures :
  - *Nombre de nouvelles initiatives de collaboration avec l'ASFC concernant l'application de la loi et les services de renseignements;*
  - *Nombre d'initiatives conjointes de formation et de sensibilisation menées avec l'ASFC.*





# LE DÉTOURNEMENT

Lorsque des produits chimiques, utilisés pour la production de drogues synthétiques, sont enlevés de la chaîne d'approvisionnement légale et utilisés à des fins illicites.

## OBJECTIF : Prévenir le détournement des précurseurs à travers une réglementation plus rigoureuse et un meilleur contrôle.

Il se peut que les précurseurs chimiques qui entrent dans la fabrication locale de la méthamphétamine entrent légalement au Canada, en se conformant aux règlements sur les précurseurs chimiques (RPC). Une fois dans le pays, certains de ces précurseurs sont détournés par des groupes du crime organisé (GCO) vers la production de drogues synthétiques à grande échelle pour la vente ainsi que pour l'exportation.

Les principaux précurseurs utilisés dans les laboratoires clandestins pour produire la méthamphétamine (p. ex. éphédrine, pseudoéphédrine, 1-phényl-2-propanone) sont des substances contrôlées à titre de précurseurs de Classe A sous l'Annexe VI de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRCDAS) et aussi sous le Règlement sur les précurseurs en vertu de la législation. De ce fait, toutes les importations et les exportations sont réglementées et contrôlées au moyen de permis et de licences.

Les règlements existants présentent deux difficultés apparentes. D'une part, ces règlements ne prévoient rien qui puisse permettre de contrôler l'identité de ceux qui utilisent ces produits et à quelles fins. Du moment que ces produits chimiques arrivent au Canada, il n'existe aucun mécanisme de suivi ou de déclaration qui puisse détecter et prévenir le détournement à des fins illicites. D'autre part, les règlements ne prévoient rien qui puisse prohiber l'entrée dans le pays de précurseurs chimiques suspects. À titre d'exemple, certains produits chimiques qui figurent dans les règlements (p. ex. les précurseurs pour le fentanyl tels le NPP et le chlorure de propionyle n'ont aucun usage industriel au Canada et doivent être interdits.

Ces failles ont permis aux GCO canadiens de s'implanter solidement dans la production de la méthamphétamine au Canada. Les laboratoires clandestins de la méthamphétamine utilisent des précurseurs chimiques différents (ex. éphédrine ou pseudoéphédrine) qui ne sont sujets à aucun contrôle après leur arrivée au Canada. Les Règlements sur les précurseurs font peu lorsqu'il s'agit de prévenir les détournements ou de limiter les importations de produits chimiques au Canada. Il y a un besoin pour plus de renseignements sur les cargaisons et les achats de précurseurs chimiques et d'équipements de laboratoire qui arrivent au Canada.

### Activités principales :

- Assigner des ressources pour travailler avec Santé Canada en vue d'une analyse des tendances à l'importation de manière à orienter la répression (ex. se pencher sur les déclarations des destinataires, les ventes des précurseurs de Classe A et les ventes/la surveillance en place là où il n'existe aucun plafond).
- Accroître les échanges d'information entre Santé Canada et les forces de l'ordre. Rendre plus rapidement accessibles aux forces de l'ordre les informations recueillies sur les détenteurs de permis, les entreprises, les transactions et les déclarations des destinataires.
- S'assurer que les Règlements sur les précurseurs soient modifiés dès que de nouveaux précurseurs sont identifiés.

- Établir un groupe de travail en collaboration avec le Comité consultatif de l'ACCP sur les drogues pour étudier la LRCDAS et les règlements connexes afin d'identifier les lacunes dans la politique afin de réglementer et d'interdire de manière formelle l'importation, l'exportation, la possession et l'usage des précurseurs chimiques à des fins illicites. Le groupe de travail réunira Santé Canada, le ministère de la Sécurité publique Canada de même que des représentants de l'industrie chimique et des services de police et aura pour tâche de faire des recommandations portant sur la modification des Règlements sur les précurseurs. Le groupe de travail devra présenter ses recommandations au RICCO d'ici la fin de 2020. Il étudiera les conséquences voulues et non voulues d'un resserrement des règlements.

### Indicateurs de rendement :

- Modernisation de la réglementation sur les produits chimiques précurseurs en vue de prévenir le détournement de ces produits pour la création de drogues de synthèse :
  - *Nombre de groupes de travail conjoints avec le Comité consultatif sur les drogues de l'Association canadienne des chefs de police (comprenant le Service des poursuites pénales du Canada [SPPC] et Santé Canada).*
- Amélioration de l'échange d'information entre Santé Canada et le système policier et judiciaire :
  - *Nombre de nouvelles initiatives de collaboration avec Santé Canada*

**Cela va directement dans le sens de la résolution adoptée par l'ACCP en août 2019 :**

### EXAMEN DU RÈGLEMENT SUR LES PRÉCURSEURS

**ATTENDU QUE la méthamphétamine est devenue une des plus grandes menaces au Canada en matière de drogues illicites, le crime organisé étant profondément impliqué dans son importation, sa production et son trafic;**

**ATTENDU QUE des groupes du crime organisé contournent la réglementation actuelle sur les précurseurs pour faciliter la production illicite de méthamphétamine au pays;**

**ATTENDU QUE les dispositions actuelles de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS) et du Règlement sur les précurseurs ne prévoient pas de mesures efficaces (p. ex., désignation et surveillance) pour réglementer et interdire systématiquement l'importation, l'exportation, la possession et l'utilisation des précurseurs à des fins illicites.**

**IL EST DONC RÉSOLU QUE l'Association Canadienne des chefs de police presse le gouvernement du Canada, et plus spécialement Sécurité publique Canada et Santé Canada, de concert avec l'ACCP de passer en revue la LRCDAS et la réglementation connexe pour cerner les lacunes et des modifications éventuelles qui réduiront la fabrication de méthamphétamine et ainsi accroîtront la sécurité publique.**



# LA PRODUCTION LOCALE

La méthamphétamine  
produite au Canada.

**Objectif :** Identifier la production locale de la méthamphétamine et assurer une pratique commune selon laquelle toutes les enquêtes sur les laboratoires aient une composante visant à identifier la source des précurseurs chimiques et les possibles sources de financement (ingénierie inverse par rapport à détournement/importation).

Les services de police ont investi des ressources conséquentes pour enquêter efficacement et démanteler la production locale de la méthamphétamine. L'objectif est, désormais, de ne plus seulement démanteler les laboratoires locaux, mais aussi d'étendre les enquêtes afin d'établir d'où proviennent les précurseurs chimiques. Cela nécessite des enquêtes en contresens ou à ingénierie inverse au moment du démantèlement des laboratoires. Le démantèlement d'un laboratoire de la méthamphétamine sera, à partir de maintenant, le début d'un processus d'identification de la source des précurseurs. Pour ce faire, il faudra une évolution radicale des services de police pour optimiser les renseignements et les capacités d'enquête.

Les laboratoires existants varient autant par ordre de grandeur que par type. Un laboratoire à vocation économique (motivé par le profit) peut produire plus de cinq kilogrammes de drogue illégale par cycle de préparation sous le contrôle des groupes du crime organisé. Par ailleurs, la méthode de production 'One Pot' de la méthamphétamine utilise un seul récipient. On trouve les recettes sur l'internet et la cuisson prend entre une heure et deux. Le démantèlement des laboratoires à vocation économique prend en moyenne trois jours. La superficie de ces sites toxiques nécessite parfois plus de 45 membres du personnel des services d'urgence – policiers, pompiers et ambulanciers – pour la durée des travaux d'assainissement. Le coût des travaux d'assainissement est un souci majeur pour les forces de l'ordre.

Les équipes d'investigation doivent être plus averties, y compris pour ce qui est des moyens de communiquer avec les experts du domaine. Il est important que les forces de l'ordre sachent qui avertir dans une situation où on soupçonne l'existence d'un laboratoire de la méthamphétamine. Il y a des risques. Le public et les premiers intervenants - les pompiers, les agents de police et les autres personnels des services d'urgence qui doivent se rendre sur place - courent le danger d'être exposés à des matières toxiques. Il y a aussi des risques de dégâts à l'environnement et d'explosions chimiques.

## Activités principales :

- Établir une pratique commune au moment du démantèlement des laboratoires locaux consistant à initier des enquêtes parallèles en vue d'identifier la source des précurseurs chimiques et les sources de financement. Les enquêtes à succès doivent être communiquées lors des réunions de l'EGM et du RICCO.
- Établir une liste d'experts en la matière.
- Sensibiliser davantage le public sur les éléments qui indiquent la présence de laboratoires clandestins à travers un plan de communication détaillé ce, pour inciter le public à signaler l'existence de tels laboratoires.
- Rechercher des solutions de financement pour l'assainissement des laboratoires clandestins.

## Indicateurs de rendement :

- Nombre de laboratoires clandestins démantelés et d'accusations déposées, y compris celles concernant des produits chimiques précurseurs.
- Nombre d'inculpations pour des biens liés aux produits de la criminalité et aux délits.
- La valeur des biens saisis auprès des fournisseurs/trafiquants de la méthamphétamine.
- Établissement d'une norme nationale éliminant l'obligation du système policier et judiciaire de payer des frais de remise en état.
- Mise en place d'une stratégie de formation et de communication nationale.

**Cela est en lien direct avec la résolution 2019 de l'ACCP :  
Résolution #02 – 2019**

## COÛTS ASSOCIÉS À L'ÉLIMINATION DE LABORATOIRES CLANDESTINS

**ATTENDU QUE** Les forces de l'ordre doivent recueillir et préserver des éléments de preuve sur des laboratoires clandestins de fabrication de drogues;

**ET ATTENDU QUE** d'importantes ressources peuvent être nécessaires pour démanteler en toute sécurité des laboratoires clandestins de fabrication de drogues afin d'assurer la sécurité publique;

**ET ATTENDU QUE** les coûts initiaux associés au démantèlement et à l'élimination des laboratoires sont actuellement à la charge des forces de l'ordre;

**ET ATTENDU QUE** les coûts associés au démantèlement et à l'élimination des laboratoires peuvent être importants et dépendent de divers facteurs (p. ex., envergure du laboratoire, durée de l'opération, géographie).

**IL EST DONC RÉSOLU QUE** l'Association Canadienne des chefs de police presse le gouvernement fédéral de fournir le financement nécessaire aux provinces, aux territoires et aux municipalités pour qu'ils aient aisément accès aux outils et à la capacité en ressources nécessaires pour démanteler et éliminer en toute sécurité les laboratoires clandestins de fabrication de drogues et éliminer les drogues qui y ont été produites, dans le cadre de son mandat en matière de sécurité publique et d'environnement, et pour que les coûts associés au démantèlement de laboratoires clandestins soient recouverts.





# LE DÉPLACEMENT

Le phénomène classique de déplacement se produit lorsqu'il y a des efforts et des pressions visant à limiter une commodité. La source d'approvisionnement peut alors changer.

**Objectif :** Anticiper les précurseurs futurs, l'implication des groupes du crime organisé ainsi que les méthodes de production et établir un partenariat stratégique avec les parties prenantes et communiquer stratégiquement avec elles.

Il existe plusieurs méthodes de fabrication de la méthamphétamine et chaque méthode fait appel à des précurseurs chimiques alternatifs. Cependant, l'avenir de la production de la méthamphétamine demeure largement inconnu. Si l'importation de la méthamphétamine ne s'avère plus fiable, le marché dépendra de la production locale, y compris de la disponibilité des précurseurs. Dans l'éventualité où les précurseurs sont davantage réglementés, entraînant un plus grand contrôle, ils pourraient être moins disponibles. Il serait négligent de sous-estimer l'ingéniosité du crime organisé quand il s'agit d'un marché où existent la demande aussi bien que les profits.

À titre d'exemple, les dernières années ont vu une montée en flèche de la production de l'éphédra et de la méthamphétamine dans les montagnes et les déserts de l'Afghanistan. La méthamphétamine produite à partir de l'oman, plante-précurseur de l'éphédra, est distribuée à travers l'Afghanistan et même au-delà. Cela constitue une nouvelle option à base végétale de fabrication de la méthamphétamine. Une pratique désormais bien établie dans la production des drogues synthétiques – démontrant du coup le sens d'innovation et l'ingéniosité des fabricants – concerne la production des précurseurs faisant l'objet d'un contrôle au niveau international à partir de pré-précurseurs, des substances chimiques qui ne sont pas sous le coup de contrôles stricts. Est-ce que la production à base de l'oman sera viable au Canada? Peut-être pas. Peut-être verrons-nous une augmentation de la production locale à partir de plus petits laboratoires utilisant des médicaments à base d'éphédrine disponibles en pharmacie. Cela nécessitera une prévention proactive et un partenariat fondé sur l'éducation des détaillants et des instances dirigeantes.

## Activités principales :

- Les forces de l'ordre s'appliqueront assidûment à surveiller les méthodes de production locale et à établir des partenariats là où cela sera nécessaire.
- Créer, de manière proactive, des partenariats éducatifs avec les parties prenantes, par exemple les pharmacies.

## Indicateurs de rendement :

- Sensibilisation du public aux signes révélant la fabrication de méthamphétamine :
  - *Nombre de campagnes traditionnelles et dans les médias sociaux, y compris le nombre d'organismes participants et la portée des campagnes.*
- Sensibilisation des entreprises aux signes révélant le détournement de produits chimiques précurseurs :
  - *Nombre et portée des nouveaux bulletins et initiatives de communication.*
- Formation des policiers sur les produits chimiques précurseurs et la fabrication de méthamphétamine :
  - *Création d'une formation nationale;*
  - *Nombre de policiers ayant suivi la formation.*





**MÉTAMPHÉTAMINE**